

Le VERNET

Bulletin semestriel d'informations municipales



SOMMAIRE :

- LE BUDGET COMMUNAL
- LA VOIRIE COMMUNALE
- LE PATRIMOINE COMMUNAL
- LA FORÊT COMMUNALE
- LES PÂTURAGES COMMUNAUX

- LA PISCINE MUNICIPALE
- LA VIE SCOLAIRE
- LES ASSOCIATIONS
- LES ANIMAUX
- LES MANIFESTATIONS MUNICIPALES 2025



LE BUDGET COMMUNAL

Budget Général de la Commune 2024 Vote du Compte Financier Unique

Le Compte Financier Unique a vocation à se substituer au 1^{er} janvier 2027 pour l'ensemble des collectivités aux deux compte financiers existants : le compte administratif qui est établi par la commune et le compte de gestion qui est établi par le comptable public. L'expérimentation ayant été ouverte par l'article 242 de la loi de finances pour 2019, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise celui-ci au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026.

La Commune de Le Vernet faisant partie de l'expérimentation du Compte Financier Unique, la Commune et le comptable public ont produit pour l'exercice 2024, un Compte Financier Unique (CFU) qui vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Vu le rapport détaillé de présentation du CFU,

Il est proposé au Conseil Municipal les comptes ci-dessous arrêtés au 31 décembre 2024 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	452 444,58 €
Recettes	523 315,86 €
Excédent	70 871,28 €
Excédent antérieur reporté de l'exercice 2023	178 233,83 €
Résultat cumulé de l'exercice 2024	249 105,11 €



SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	685 494,63 €
Recettes	385 734,14 €
Déficit	- 299 760,49 €
Excédent antérieur reporté de l'exercice 2023	66 654,82 €
Résultat cumulé de l'exercice 2024	- 233 105,67 €

Restes à réaliser :

Recettes d'investissement	+ 41 136,40 €
--	----------------------

Le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget Général de la Commune pour la comptabilité principale et décide d'affecter lesdits résultats de clôture respectivement par section :

- en recettes de fonctionnement **57 135,84 €**
(249 105,11 € - 191 969,27 €)
- en dépenses d'investissement **233 105,67 €**
- en recettes d'investissement **191 969,27 €**
(233 105,67 € - 41 136,40 €)

Budget Général de la Commune 2025 Vote du Budget Primitif 2025

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	617 640,65 €
Recettes	617 640,65 €
	(dont la reprise, en recettes, du résultat cumulé de 2024 de 57 135,84 €)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	1 694 143,07 €
Recettes	1 694 143,07 €
	(dont la reprise, en recettes, du résultat cumulé de 2024 de 191 969,27 €)

Directeur de publication : François Balique

Réalisation : Éditions du Fournel 
05120 L'Argentière-La Bessée – Tél. 04 92 23 15 75

Photos : Marie-Noëlle, Adriana

Dépôt légal : août 2025

Vote des taxes directes 2025

Le Conseil Municipal décide de fixer aux taux suivants les 3 taxes foncières communales pour l'année 2024 identiques à ceux fixés pour l'année 2024 :

Taxes	Taux 2025	Rappel des taux 2023 et 2024
Taxe foncière bâti (TFB)	34,00 %	34,00 %
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	38,10 % (inchangé depuis 1977)	38,10 %
Taxe d'habitation (TH)	9,90 %	9,90 %

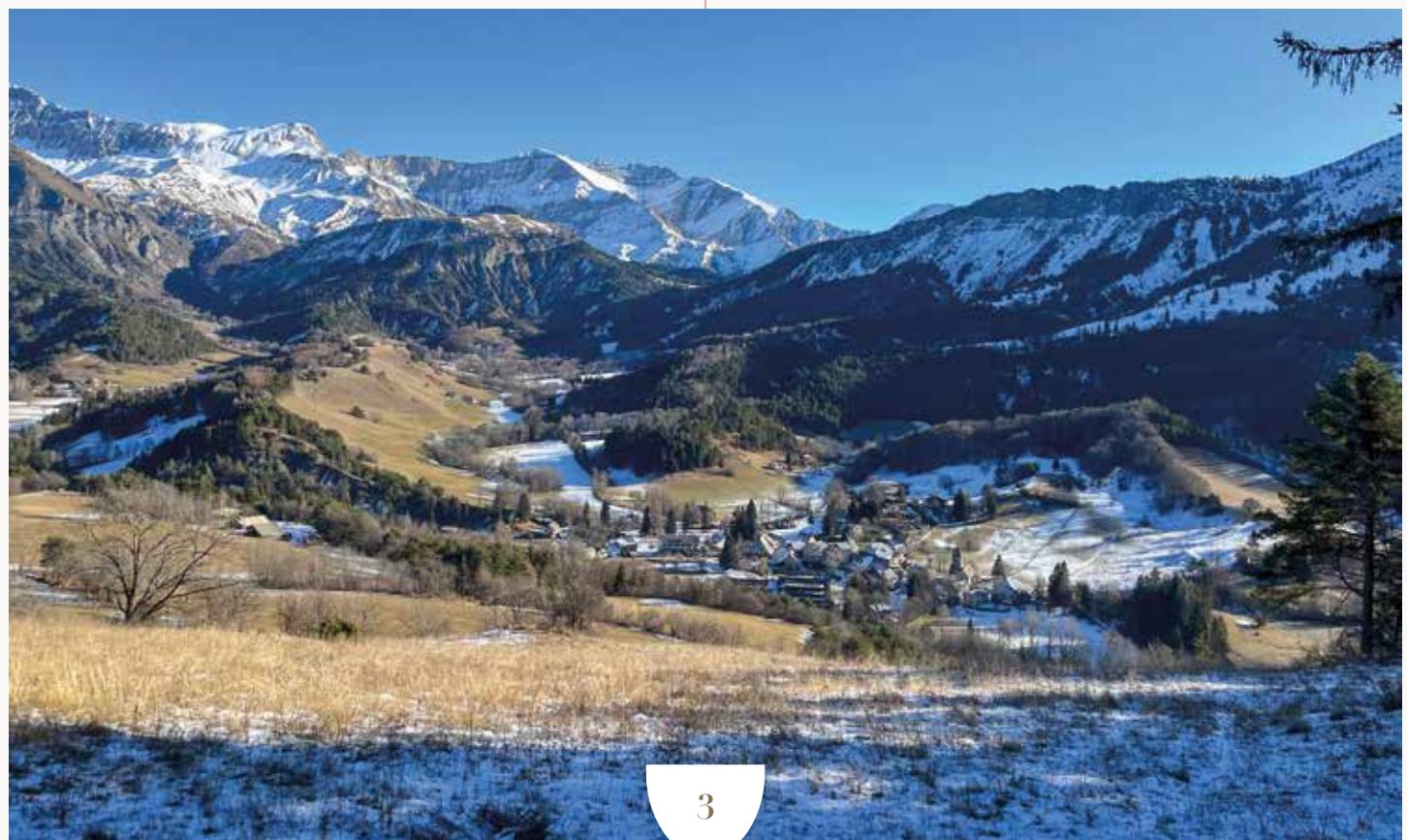
Travaux neufs d'investissement du Budget Général 2025 Demande de prêt relais court terme FCTVA 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour la réalisation des travaux neufs de construction de la Cabane des Têtes, du paiement des études d'exploitation du potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux et du parking

du Haut Vernet, des travaux de sécurisation du chemin du Villard et de la voie communale du Camping, des travaux d'essartement du Bès, de l'achat de chaises et de tables pour la salle culturelle du Haut Vernet et d'un parc de contention mobile pour ovins, la Commune doit faire l'avance de la TVA de 20 % afférente à ces travaux, qui ne lui sera remboursée au titre du Fonds de Compensation de la TVA qu'au cours de l'année 2027 au taux de 16,404 % ce qui nécessite de solliciter, sur le Budget Général 2025, un prêt relais FCTVA d'un montant de 39 000 € sur 2 ans.

Le Conseil Municipal décide de contracter un prêt de 39 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions ci-après précisées et d'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'objet du prêt :

- type de financement : prêt à taux fixe
- montant de l'emprunt : 39 000 €
- durée : 2 ans
- taux : 2,55 %
- frais de dossier : 80 €
- paiement des intérêts : trimestriel
- remboursement du capital : au terme du contrat ou à tout moment sans pénalités, dès l'encaissement du FCTVA

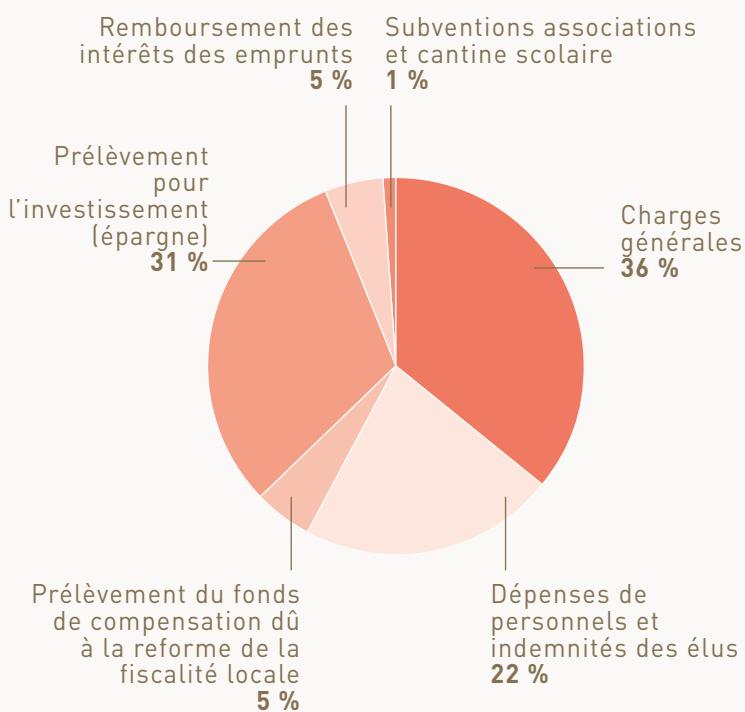


LE BUDGET

Fonctionnement

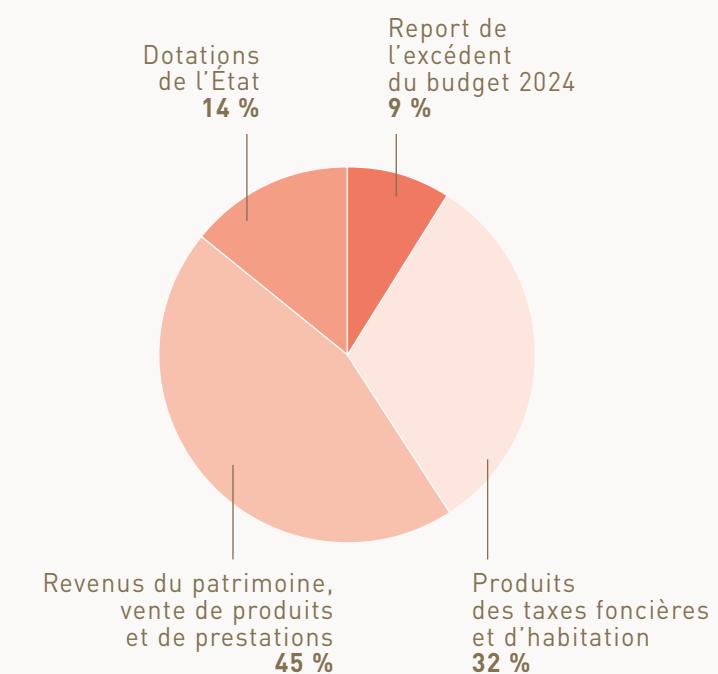
DÉPENSES

	Montant	%
Charges générales	222 141,67 €	36
Dépenses de personnels et indemnités des élus	133 100,00 €	22
Prélèvement du fonds de compensation dû à la réforme de la fiscalité locale	30 780,00 €	5
Prélèvement pour l'investissement (épargne)	189 618,98 €	31
Remboursement des intérêts des emprunts	33 000,00 €	5
Subventions associations et cantine scolaire	9 000,00 €	1
	617 640,65 €	100



RECETTES

	Montant	%
Report de l'excédent du budget 2024	57 135,84 €	9
Produits des taxes foncières et d'habitation	199 132,71 €	32
Revenus du patrimoine, vente de produits et de prestations	274 451,50 €	45
Dotations de l'État	86 920,60 €	14
	617 640,65 €	100

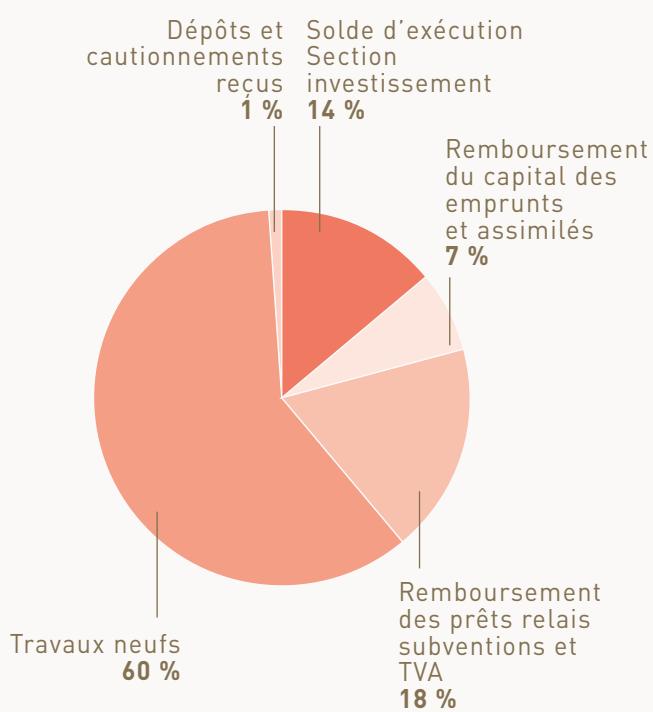


COMMUNAL 2025

Investissement

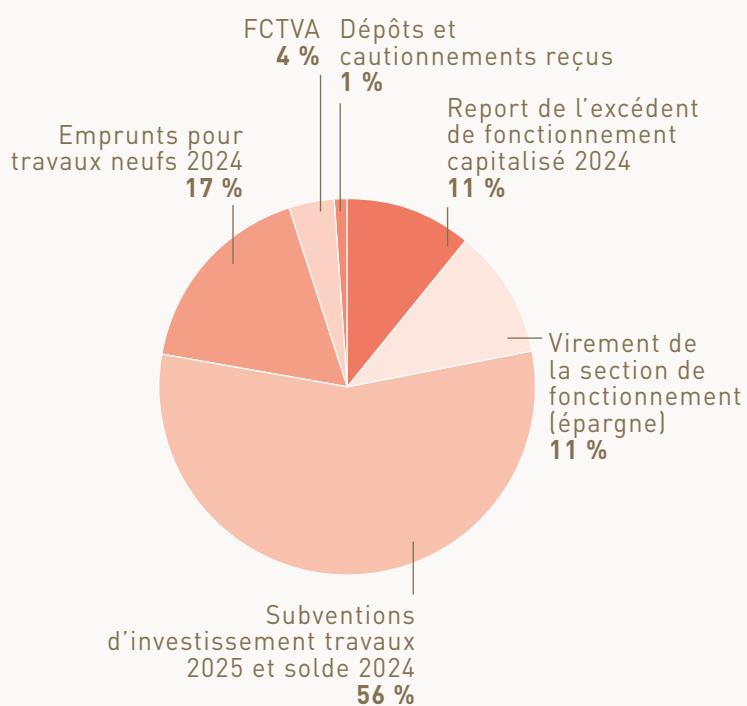
DÉPENSES

	Montant	%
Solde d'exécution Section investissement	233 105,67 €	14
Remboursement du capital des emprunts et assimilés	122 100,00 €	7
Remboursement des prêts relais subventions et TVA	307 000,00 €	18
Travaux neufs	1 024 937,40 €	60
Dépôts et cautionnements reçus	7 000,00 €	1
1 694 143,07 €	100	



RECETTES

	Montant	%
Report de l'excédent de fonctionnement capitalisé 2024	191 969,27 €	11
Virement de la section de fonctionnement (épargne)	189 618,98 €	11
Subventions d'investissement travaux 2025 et solde 2024	947 915,36 €	56
Emprunts pour travaux neufs 2024 (y compris les prêts relais FCTVA et subventions)	290 400,00 €	17
FCTVA	66 539,46 €	4
Dépôts et cautionnements reçus + taxe locale équipement (TLE)	7 700,00 €	1
1 694 143,07 €	100	



LA VOIRIE COMMUNALE

Travaux d'investissement sur la Voirie et les bâtiments communaux 2025 Demande de prêt CRCA

Monsieur le Maire rappelle que, pour assurer le paiement de la partie non subventionnée des travaux de bâtiments communaux et de voirie, (étude potentiel photovoltaïque bâtiments communaux, étude pour le parking du Haut Vernet, pose de stores aux gîtes du Passavous, achat de chaises et de tables pour la salle culturelle du Haut Vernet, travaux de sécurisation du chemin du Villar, travaux d'essartement du Bès, sécurisation de la voie communale du Camping et travaux et raccordement au réseau public d'assainissement du Parc de Loisirs « la Colline des Lutins »), il est nécessaire de souscrire un emprunt de 37 000 €.

Le Conseil Municipal décide de contracter un prêt de 37 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions ci-après précisées et d'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'objet du prêt :

- type de financement : prêt à taux fixe
- montant de l'emprunt : 37 000 €
- durée : 15 ans
- taux : 3,88 %
- périodicité des échéances : trimestrielles
- type échéances : constantes
- frais de dossier : 70 €



LE PATRIMOINE COMMUNAL

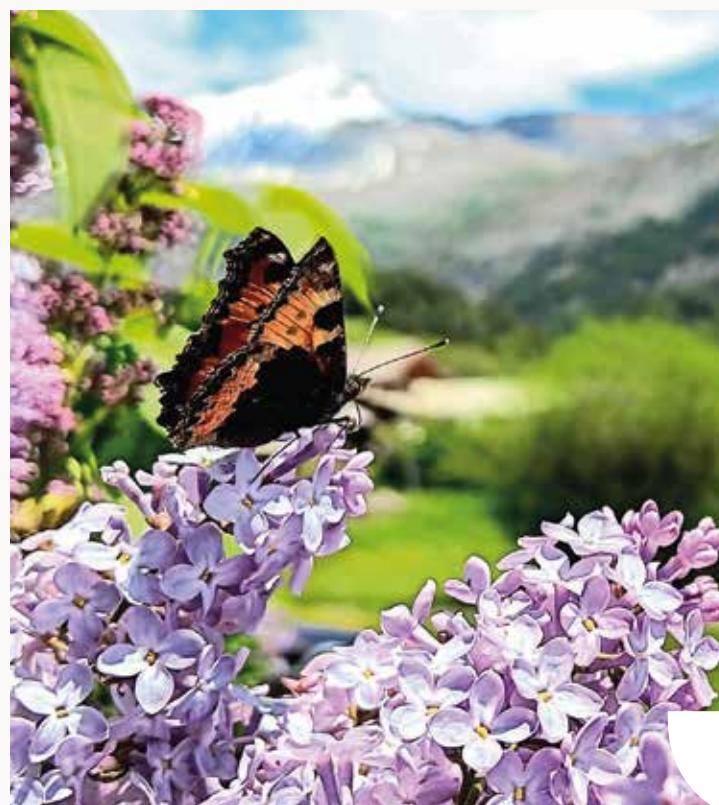
Aménagement de 8 logements inclusifs et de 2 salles communes dans l'ensemble immobilier communal du Passavous

• Demande de Permis de construire

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de Permis de Construire portant sur les travaux de réhabilitation thermique et de mise aux normes pour l'aménagement de 8 logements inclusifs et 2 salles d'animation d'une superficie totale de 355 m² dans l'immeuble communal Lou Passavous conformément aux dossier, plans et documents établis par l'Atelier BMDG, architecte du projet.

• Demande de subvention PALULOS Communale

La Commune est susceptible de bénéficier, pour le financement du coût des travaux d'isolation thermique et d'aménagement des 8 logements inclusifs de 35 m² et des locaux de services attachés destinés aux locataires, d'une subvention PALULOS Communale qui vise à soutenir les projets de réhabilitation énergétique et de mise en conformité de logements sociaux.



LE PATRIMOINE COMMUNAL



Cette subvention est cumulable avec les subventions au titre du Fonds Vert déjà obtenue (arrêté préfectoral du 26 septembre 2024) et de la Région Sud au titre du Dispositif « Nos Communes d'Abord » sollicitée (en cours d'instruction).

Le Conseil Municipal sollicite une subvention PALULOS Communale auprès de l'État en complément de la subvention au titre du Fonds Vert et de celle demandée auprès de la Région Sud au titre du Dispositif « Nos Communes d'Abord » pour le financement des coûts des travaux d'isolation thermique et d'aménagement de 8 logements et des locaux d'activités dans l'ensemble communal du Passavous estimés par la maîtrise d'œuvre à 771 234,95 € TTC, et adopte le plan de financement suivant de ces travaux :

- subvention PALULOS 144 000 €
- Fonds Vert 2024 418 200 €
- subvention de la Région Sud au titre du dispositif « Nos Communes d'Abord » (en cours) 55 400 €
- autofinancement 153 634,95 €

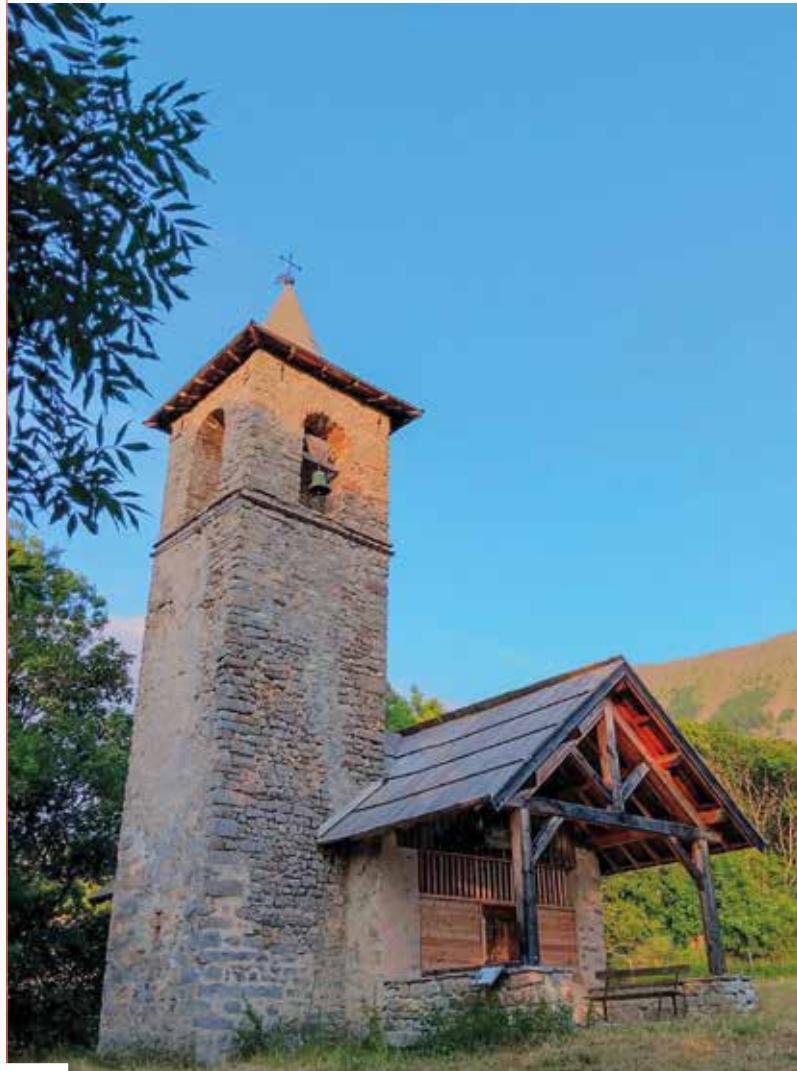
• Étude géotechnique

Le bureau de contrôle des travaux de réhabilitation et de mise aux normes pour l'aménagement des 8 logements inclusifs et des 2 salles d'activités de l'ensemble immobilier communal du Passavous requiert une étude géotechnique du sol et un diagnostic de la structure en bois du bâtiment. S'agissant de l'étude géotechnique du sol, 2 bureaux d'études consultés ayant déposé une offre il convient de retenir l'offre la moins disante.

Le Conseil Municipal décide de confier à la SARL BEE 05 d'Eyglie (05) les investigations et l'étude géotechnique nécessaires à la définition des appuis des piliers des balcons et de la passerelle du bâtiment pour le prix de 3 000 € H.T. selon son devis du 29 avril 2025.

Mise en place d'un emploi de vacataire pour les mois de juillet et août 2025

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter une vacataire du 1^{er} juillet 2025 au 31 août 2025 pour effectuer l'entretien des logements touristiques communaux pour les mois de juillet et août 2025 et de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 13 € de l'heure.



LE PATRIMOINE COMMUNAL



Mise à la disposition de la salle Jean Ferrat de l'Association « Les amis du Haut-Vernet

Le Conseil Municipal décide de mettre à la disposition de l'association « Les Amis du Haut Vernet » à compter du 1^{er} juin 2025, et pour une durée de 3 ans renouvelable, par tacite reconduction, la salle communale Jean Ferrat dans les conditions définies par la convention de mise à disposition dont les termes ont été approuvés par le Conseil Municipal.

Demande de prise en charge du coût de travaux d'amélioration d'un bien communal loué

Le Conseil Municipal décide de rembourser par compensation avec les loyers arriérés ou à venir à Monsieur Stéphane Sellier et à Madame Annabelle Sellier la somme de 4 448,52 € dépensée au titre des travaux de terrassement et d'apport ainsi que de la mise en œuvre de graves concassées sur la voie de l'ensemble immobilier loué à la commune à usage de parc de loisirs.

Demande d'implantation d'un mobil home

Monsieur le Maire donne lecture de la demande du 18 janvier 2025 de M^{me} Annabelle Sellier, exploitante du parc de loisirs d'installer un mobil home pour les besoins de ce parc.





Le Conseil Municipal, considérant que cet équipement est nécessaire à l'activité du parc animalier « La Colline des Lutins » situé en zone constructible de la Carte Communale approuvée par arrêté préfectoral du 9 octobre 2007, autorise Madame Annabelle Sellier à implanter sur la parcelle cadastrée n° A 234 lieudit les Souquets qui est la propriété de la Commune de Le Vernet, à proximité immédiate du bâtiment existant de ce Parc de Loisirs, un mobil home de 35 m² au lieu et place de l'ancien mobil home en conformité avec les dispositions réglementaires applicables à ce type d'installation.

Raccordement au réseau EU d'une propriété communale

Monsieur le Maire expose l'impérieuse nécessité, de raccorder au réseau public des eaux usées, la propriété communale qui accueille les activités du parc de loisirs « La Colline des Lutins ».

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre la moins disante de la SAS Nicolas Jouves TP de Barles (04), portant sur la création d'un réseau de raccordement au réseau public des eaux usées de la propriété communale dite « La Colline des Lutins », pour le prix forfaitaire de 14 527,50 € H.T. soit 17 433,00 € T.T.C. selon son devis du 1^{er} mai 2025.

Bornage de la propriété communale de Goudeichard

Monsieur le Maire expose que les propriétaires de la parcelle cadastrée section B n° 187 lieudit « La Clapette », à usage de forêt, vont faire procéder à une coupe de bois.

Cette parcelle étant contiguë aux parcelles communales cadastrées section B n° 168 et 188 lieudits « La Clapette », louées à l'Association Tis'Anes, il est nécessaire de faire procéder, préalablement à cette coupe, au bornage de ces parcelles.

Le Conseil Municipal décide de faire procéder, par un géomètre expert, aux frais de la Commune, au bornage amiable des parcelles communales cadastrées section B n° 168 et 188 lieudits « La Clapette » avec la parcelle cadastrée section B n° 187 lieudit « La Clapette ».

Équipement des gîtes communaux

Le Conseil Municipal décide d'équiper les 4 gîtes communaux du Passavous de stores conformément au devis de la SASU Yann Mero du 4 février 2025 s'élevant à 7 920,00 € TTC.



LES PÂTURAGES COMMUNAUX

Gardiennage des ovins du pâturage ovin communal de l'Ubac pour l'estive 2025

Le Conseil Municipal décide de recruter Madame Morgane Gamerre, bergère, pour assurer le gardiennage des ovins du pâturage ovin communal de l'Ubac pour la saison d'estive 2025 dans le cadre d'un contrat de travail à temps complet du 16 juin 2025 au 4 octobre 2025, rémunérée selon l'indice Brut 650/ indice Majoré 546 (2 403,57 € net/mois à ce jour) y compris l'indemnité compensatrice de congés payés de 1/10° et, en fin de saison, le versement d'une indemnité de déplacement forfaitaire de 500 € versée en une seule fois.

LA FORÊT COMMUNALE

Demande d'autorisation de collecte de la sève des bouleaux dans des bois communaux

Le Conseil Municipal autorise M^{me} Véronique Debard, à prélever, au printemps 2025, la sève des bouleaux situés sur une superficie de 5 000 m² environ de la parcelle communale cadastrée Section A n° 127 de 7 ha 45 a 50 ca pour le prix de 10 €.

Tarifs de prise en charge des ovins aux pâturages ovins communaux des montagnes de l'Ubac et des Têtes-Bélau pour l'estive 2025

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge dans les pâturages ovins communaux des montagnes de l'Ubac et des Têtes-Bélau pour l'estive 2025, du 16 juin 2025 au 4 octobre 2025, 800 ovins au prix unitaire de 11,00 €.



LES PÂTURAGES COMMUNAUX



Gardiennage du pâturage communal bovin de la Grande Montagne et de Valpousanne pour l'estive 2024 Recrutement de l'aide berger

Le Conseil Municipal décide de recruter M. Julien Cartal, aide-berger, pour assurer l'entretien des clôtures et le gardiennage des bovins du pâturage communal de la Grande Montagne (mi-temps) et des ovins des pâturages de l'Ubac et des Têtes-Bélau (mi-temps) pour la saison d'estive 2025 dans le cadre d'un contrat de travail du 23 juin 2025 au 4 octobre 2025, rémunéré sur un temps complet selon l'indice Brut 595/indice Majoré 506 (2 202,15 € net/mois à ce jour), y compris l'indemnité compensatrice de congés payés de 1/10^e et, en fin de saison, le versement d'une indemnité de déplacement forfaitaire de 500 € versée en une seule fois.

Tarifs de prise en charge des bovins au pâturage bovin communal de la Grande Montagne pour l'estive 2025

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge pour l'estive 2025, du 23 juin 2025 au 4 octobre 2025, au pâturage bovin communal de la Grande Montagne selon les tarifs suivants :

- les génisses et les vaches âgées de 12 mois et plus à la date d'admission à l'alpage, indemnes

d'I.B.R. dans la limite de 280 têtes, au prix unitaire de 110,00 € ;

- les veaux âgés de moins de 12 mois à la date d'admission à l'alpage dans la limite de 27 têtes au prix unitaire de 30,00 € et gratuit pour les veaux des exploitations dont le siège est situé sur la commune de Le Vernet.

Les éleveurs devront respecter les prescriptions du règlement de l'alpage communal bovin de la Grande Montagne adopté par le Conseil Municipal de ce jour.

Mise à la disposition de la Commune de l'alpage de Bélau pour l'estive 2025

Le troupeau de l'alpage des Têtes pâturent au cours de la seconde partie de l'estive sur l'alpage de Bélau, qui est la propriété de M. Firmin Maurice Lombard, le Conseil Municipal accepte sa proposition de mettre à la disposition de la Commune l'alpage de Bélau de 25 ha environ pour la période d'estive du 1^{er} juillet 2024 au 30 septembre 2025, pour le prix de 6,60 €/ha soit 165 €.

Gardiennage et protection des ovins dans les pâturages de l'Ubac et des Têtes-Bélau Plan de financement

Le Conseil Municipal décide de souscrire à un contrat au titre de la protection des troupeaux ovins pour l'estive 2025 sur les pâturages de l'Ubac et des Têtes-Bélau portant sur le gardiennage des 2 troupeaux ovins avec des chiens Patous :

- protection du pâturage de l'Ubac/Les Têtes/Bélau : une bergère salariée : M^{me} Morgane Gamerre
- protection du pâturage de l'Ubac/Les Têtes-Bélau : un aide-berger salarié : M. Julien Cortal et adopte le plan de financement prévisionnel de l'opération :
 - dépenses de gardiennage retenues 26 124,28 € TTC
 - subvention FEADER 80 % 20 899,42 €
 - autofinancement 20 % 5 224,86 €



LES PÂTURAGES COMMUNAUX

Investissements pour les aménagements pastoraux 2025 Demande de prêt CRCA

Monsieur le Maire rappelle que, pour assurer le paiement de la partie non subventionnée de l'achat d'un quad, d'un parc de contention mobile pour ovins et du diagnostic pastoral des alpages communaux de l'Ubac/Les Têtes-Bélau et des alpages du Gorgeas/Valpousanne, il est nécessaire de souscrire un emprunt de 15 000 €.

Le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a fait la proposition suivante :

- type de financement : prêt à taux fixe
- montant du prêt : 15 000 €
- durée : 10 ans
- taux : 3,55 %
- périodicité des échéances : trimestrielles
- type échéances : constantes
- frais de dossier : 60 €

Le Conseil Municipal décide de contracter un prêt de 15 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus et d'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'objet du prêt.

Travaux d'aménagement de la plateforme de la Cabane des Têtes

Le Conseil Municipal approuve l'offre la mieux disante de la SARL Richard Michel de Selonnet du 17/03/2025 portant sur les travaux de terrassement de la plateforme de la cabane des Têtes de 200 m² et sur la fourniture et la pose de la cuve d'eau potable de 2000 L et de la canalisation de raccordement à la cabane de 150 ml pour le prix forfaitaire de 9 575,00 € H.T.

Acquisition d'un quad

Le Conseil Municipal décide d'acquérir en vue de desserte des alpages et des cabanes pastorales un véhicule de type quad équipé d'un coffre 100 L pour le prix de 6 155,00 € TTC auprès du concessionnaire Esprit Moto Quad - M Tech de Gap (05).



Embauche d'un maître-nageur sauveteur (juillet/août) pour la piscine municipale Été 2025

Le Conseil Municipal décide de conclure une convention de mise à disposition de personnel à durée déterminée avec l'association groupement d'employeurs Objectif Plus emploi à Manosque (04), pour l'embauche, comme maître-nageur sauveteur (MNS) afin d'assurer la surveillance et la sécurité des usagers de la piscine municipale, de M. Gérald Masson du jeudi 10 juillet 2025 au dimanche 24 août 2025, selon les conditions qui seront précisées dans ladite convention et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat de travail en exécution de la présente délibération.

Tarifs de la piscine municipale pour l'année 2025

Le Conseil Municipal décide de reconduire en 2025 la régie municipale pour la Perception du droit d'entrée de la piscine municipale et fixe ainsi qu'il suit les tarifs d'accès à la piscine pour l'été 2025, pendant ses jours et heures d'ouverture au public, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, du jeudi 10 juillet 2025 au dimanche 24 août 2025 inclus.

TARIFS VALABLES POUR UNE JOURNÉE :

- **adultes** : 3,50 euros
- **enfants** :
 - 2,00 euros jusqu'à 7 ans inclus accompagné d'un adulte non baigneur
 - 2,50 euros de 8 à 15 ans inclus.



Recrutement d'une assistante pour la piscine municipale pour l'été 2025

Le Conseil Municipal décide de recruter un agent de contrôle des titres d'accès et d'entretien des sanitaires de la piscine municipale, dans les conditions suivantes :

- durée : contrat à durée déterminée du jeudi 10 juillet 2025 au dimanche 24 août 2025 inclus ;
- horaires : 6 jours par semaine de 14 h à 18 h du mardi au dimanche ;
- rémunération : sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11,88 €/h correspondant au SMIC horaire brut revalorisé au 1^{er} janvier 2025 soit 1 801,80 € brut par mois sur la base de 35 heures. Cette rémunération sera calculée au prorata du temps de travail, augmentée d'une indemnité compensatrice de congés payés de 1/10°.

Cartes Sports-Pass 2025

Le Conseil Municipal décide de reconduire, pour l'année 2025, les cartes Sports-Pass ayant pour objet de forfaitiser aux tarifs suivants les droits de location du court de tennis municipal et d'accès à la piscine municipale pour l'année 2025 :

CARTE SPORT-PASS (TARIF RÉDUIT) : 28 €

- Pour les enfants de moins 18 ans
- Pour les jeunes jusqu'à 27 ans, les demandeurs d'emploi, et les personnes âgées de plus de 70 ans
- Pour les familles nombreuses : gratuité de la carte Sport-Pass, pour les frères et sœurs mineurs d'une famille, à partir de la 3^e carte Sport-Pass tarif réduit

CARTES SPORT-PASS (TARIF NORMAL) : 45 €

- Autres usagers

Les cartes Sports-Pass (tarif réduit et tarif normal) seront délivrées auprès du Secrétariat de Mairie contre remise du paiement par chèque de la redevance forfaitaire.

LA VIE SCOLAIRE

Demande d'une participation financière

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance du 11 décembre 2024 de Madame la Principale du Collège Marcel André à Seyne l'informant que l'équipe pédagogique organise un voyage à Paris, du 3 au 5 mars 2025, pour les élèves de la classe de quatrième dont 1 élève de la Commune de Le Vernet.

Afin de réduire la participation des familles, les Communes des élèves participant à ce voyage sont sollicitées pour participer à hauteur de 40 euros par enfant de leur Commune.

Le Conseil Municipal accepte de participer financièrement à hauteur de 40 € au voyage pédagogique organisé du 3 au 5 mars 2025 à Paris pour la classe de quatrième du Collège Marcel André.

LES ASSOCIATIONS

Subvention de fonctionnement à l'Association de Chasse « La Vernétière »

Monsieur Stéphane Chevrier, président de l'Association de Chasse « La Vernétière » présente, au Conseil Municipal, le compte-rendu d'activité et le bilan financier de cette association pour l'année 2024.

Monsieur Stéphane Chevrier s'étant retiré de la séance du Conseil Municipal,



Le Conseil Municipal décide d'allouer à l'Association de Chasse « La Vernétière » une subvention de fonctionnement pour l'année 2025, d'un montant de 300 €.

Une subvention d'un montant de 1 100 € pour l'année 2025, en remboursement d'une partie du coût annuel de la location, à l'O.N.F., du droit de chasse du lot n° 88 dans la forêt domaniale du Labouret qui s'élève à 1 351,00 € (cf facture ci-jointe).

Association du Tennis Club de Le Vernet

Le Conseil Municipal décide d'allouer à l'Association du Tennis Club de Le Vernet, une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 d'un montant de 100 €.

Association « Vallée du Bès »

Le Conseil Municipal décide d'allouer à l'Association « Vallée du Bès » une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 € pour l'année 2025 pour la participation de la Commune de Le Vernet au coût de la production d'un film documentaire sur la venue des géologues dans la vallée du Bès, en Haute Provence et l'histoire associée de l'hôtel restaurant de Barles.

Groupement Départemental des Lieutenants de Louveterie des AHP

Le Conseil Municipal décide d'allouer au groupement départemental des Lieutenants de Louveterie des Alpes de Haute-Provence, une subvention de fonctionnement, d'un montant de 100 € pour l'année 2025.

Association l'Alternateur de Seyne les Alpes

Le Conseil Municipal décide d'allouer à l'Association l'Alternateur de Seyne les Alpes, une subvention de fonctionnement, d'un montant de 200 € pour l'année 2025.



LES ANIMAUX

Convention avec la fondation 30 millions d'amis

Monsieur le Maire expose que la Fondation 30 Millions d'Amis propose la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification par puce des Chats Libres Sauvages se trouvant sur la Commune.

Le Conseil Municipal accepte de participer aux frais de cette campagne à concurrence de 50 € pour les mâles, 60 € pour les femelles, 70 € pour les femelles gestantes et 70 € pour les cryptorchidies.

LES MANIFESTATIONS MUNICIPALES 2025

LA FÊTE DE LA PÊCHE

2 août



LA 5^e FÊTE DE LA TRANSHUMANCE

5 août

LE PIQUE-NIQUE DU GORGEAS

13 août

LA FÊTE DU VILLAGE

14 août

L'ANCHOIADE

15 août



La réunion publique d'information sur l'action municipale se tiendra le lundi 18 août à 10h30.

LA FÊTE DU RETOUR

13 septembre

LE REPAS DES AÎNÉS DU VILLAGE

7 novembre

LA COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE 1914/1918

11 novembre